

Minorités linguistiques et société Linguistic Minorities and Society



Légitimité et devenir en situation linguistique minoritaire

Rodrigue Landry

Number 5, 2015

Francophonie, légitimité et devenir
Francophonie, Legitimacy and the Future

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1029107ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1029107ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian
Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Landry, R. (2015). Légitimité et devenir en situation linguistique minoritaire.
Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society, (5), 58–83.
<https://doi.org/10.7202/1029107ar>

Article abstract

This article proposes a theoretical framework to enable the analysis of the effect of legitimacy on the future of a minority. According to this model, external legitimacy does not always guarantee internal legitimacy. The model allows the analysis of the influence of power relations on the legitimacy of linguistic minorities not only through observable external pressures, but also by their penetration in the personal beliefs or social representations of individuals. The article presents results on hybrid identity, a phenomenon already very evident and observable in a majority of the members of francophone and Acadian communities. Francophones seem to be influenced by two legitimating discourses in opposition, that is to say the dominant ideology which grants precedence to the cultural legitimacy of the English language, and, concomitantly, experiences of solidarity with the francophone group which reinforce a discourse of legitimacy favourable to francophone communities.

Légitimité et devenir en situation linguistique minoritaire¹

Rodrigue Landry

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

Résumé

Le texte propose un cadre théorique qui permet d'analyser l'effet de la légitimité sur le devenir d'une minorité. Selon ce modèle, la légitimité externe n'est pas toujours garante d'une forte légitimité interne. Le cadre théorique permet d'analyser des rapports de force qui influent sur la légitimité des minorités linguistiques non seulement par des pressions externes observables, mais aussi par la pénétration dans l'imaginaire intime de chaque individu. L'article présente des résultats sur le métissage identitaire, phénomène déjà bien évident et observable chez une majorité des membres des communautés francophones et acadiennes. Les francophones semblent être influencés par deux discours légitimant en opposition, c'est-à-dire par l'idéologie dominante qui accorde la préséance à la légitimité culturelle de la langue anglaise, et concomitamment par des expériences de solidarité avec le groupe francophone qui renforcent un discours de légitimité de solidarité favorable à la francophonie.

Abstract

This article proposes a theoretical framework to enable the analysis of the effect of legitimacy on the future of a minority. According to this model, external legitimacy does not always guarantee internal legitimacy. The model allows the analysis of the influence of power relations on the legitimacy of linguistic minorities not only through observable external pressures, but also by their penetration in the personal beliefs or social representations of individuals. The article presents results on hybrid identity, a phenomenon already very evident and observable in a majority of the members of francophone and Acadian communities. Francophones seem to be influenced by two legitimating discourses in opposition, that is to say the dominant ideology which grants precedence to the cultural legitimacy of the English language, and, concomitantly, experiences of solidarity with the francophone group which reinforce a discourse of legitimacy favourable to francophone communities.

1. Seconde conférence d'ouverture, Congrès de l'ACFAS, Colloque du Réseau de recherche sur la francophonie, Francophonie, légitimité et devenir, Montréal, mai 2012.

Y a-t-il un lien pour une minorité linguistique entre légitimité et devenir ? La description du présent colloque de l'ACFAS « Francophonie, légitimité et devenir » cerne bien l'enjeu en posant la question et en faisant apparaître la complémentarité de deux perspectives de la légitimité : la perspective « externe », qui relève de la reconnaissance de la minorité par la société globale, et la perspective « interne », laquelle implique la légitimité que confèrent aux projets collectifs du groupe les individus mêmes qui composent la minorité.

Mon texte présente un cadre théorique qui a fait l'objet de plusieurs recherches empiriques au Canada, qui ont permis de faire le lien entre la vitalité objective des minorités de langue officielle et de nombreuses variables psycholangagières chez les membres de ces minorités (Landry, Allard et Deveau, 2010, 2013a). Dans cet article, même si ce n'était pas son but initial, le même cadre théorique est utilisé pour analyser l'effet de la légitimité sur le devenir d'une minorité. L'invitation que j'ai reçue de réfléchir au concept de légitimité et à sa relation au devenir de minorités linguistiques m'amène en quelque sorte à analyser un cadre théorique conçu pour l'étude de la vitalité linguistique de groupes et à le transposer à un phénomène encore plus abstrait et complexe, celui de la relation entre la légitimité externe de minorités linguistiques et son complément : la légitimité interne. Selon ce cadre théorique, la légitimité externe n'est pas toujours garante d'une forte légitimité interne. Dans le contexte canadien, cela équivaut à demander si deux langues officielles reconnues comme égales par l'État le sont nécessairement aux yeux des citoyens. À mon avis, peu d'études empiriques ont analysé le lien qui unit la légitimité d'une minorité et son devenir. L'article ne propose pas de réponses définitives à cette relation entre légitimité et devenir mais lance des pistes de recherche à la lumière d'un cadre théorique qui a été à la base de nombreuses observations empiriques.

Reconnaissons d'emblée que le concept de légitimité est polysémique et qu'il importe de préciser les perspectives d'analyse tout en partant de la prémisse que plusieurs variantes de ce concept peuvent s'y appliquer. Le cadre conceptuel que j'utilise se fonde aussi sur la prémisse qu'aucune perspective d'analyse, même celles des plus grands penseurs, ni aucune ossature conceptuelle, même la plus holistique et la plus complète, ne peut réussir à décrire la réalité telle qu'elle est explicitement. Le physicien David Bohm (1983) en fait une démonstration convaincante. Comme il l'écrit :

We have thus to be alert to give careful attention and serious consideration to the fact that our theories are not “descriptions of reality as it is” but, rather, ever-changing forms of insight, which can point to or indicate a reality that is implicit and not describable or specifiable in its totality. (17)

Il montre comment nous sommes portés à réifier nos concepts, à leur donner un sens de réalité, alors que nous ne faisons que jeter des nouveaux regards de perspective (« ever-changing forms of insight »). Autrement dit, il y a danger de considérer nos propres constructions

comme des réalités. En effet, les sciences humaines et sociales nous amènent souvent à présenter comme des réalités des construits que nous nommons, mais qui ne sont que des perceptions, des perspectives de sens sur une partie de ces réalités, aussi savantes soient-elles. Nos regards sur la légitimité, construit de notre imaginaire, ne peuvent être que des perspectives ouvertes sur une réalité à laquelle nous pouvons donner un sens, sans toutefois prétendre l'observer directement puisqu'il s'agit d'une réalité implicite et construite.

À l'ère de la mondialisation, il est impérieux d'attacher un sens très large au concept de société globale à laquelle nous assignons un rôle légitimant. Aujourd'hui, la société globale transcende les frontières politiques et se transpose dans un imaginaire englobant, imaginaire de plus en plus partagé en raison d'une communication élargie et rapide. Le modèle théorique présenté permet d'analyser des rapports de force comme des facteurs influant sur la légitimité des minorités linguistiques non seulement par des pressions externes observables, mais aussi par la pénétration dans l'imaginaire intime de chaque individu. Les premières sont de l'ordre de l'observable (quoique filtrées par nos perspectives intellectuelles) et le deuxième, l'imaginaire des personnes, est de l'ordre de la représentation mentale. En faisant le lien entre légitimité externe et légitimité interne, nous tentons de comprendre comment une réalité sociétale se transpose chez les personnes ou chez une collectivité dans un imaginaire identitaire justifiant ou non leur sens d'appartenance.

Cette double perspective est déterminante pour l'étude d'un phénomène comme celui de la langue, phénomène certes social, même macrosocial, mais émanant des rapports individuels les plus intimes, voire de l'individu avec lui-même. Une minorité linguistique comme entité sociale peut être imaginée, nommée, observée, mais elle cesse d'exister quand les individus qui en font partie cessent de parler leur langue. Quand un groupe linguistique a perdu tous ses locuteurs, les membres du groupe ont cessé de croire dans leur légitimité d'appartenance et ont légitimé le groupe dominant.

Aussi importe-t-il non seulement d'étudier la relation entre légitimité et devenir dans une perspective sociétale, mais de l'analyser autant dans l'effet qu'elle produit sur les individus que dans la perspective inverse, qui est celle de l'effet qu'exercent les individus sur les structures sociales. Grâce au schéma conceptuel que je présente, il devient possible de visualiser le processus d'intériorisation de la légitimité, puis de proposer des questions de recherche avant de formuler des hypothèses théoriques empiriquement vérifiables. En outre, ce cadre théorique montre que d'autres facteurs tout aussi cruciaux que la légitimité influent sur le devenir des minorités.

L'article comprend trois parties. Dans la première, j'analyse brièvement le concept polysémique de légitimité et propose que l'effet légitimant ou délégitimant des rapports sociaux que les membres d'une minorité intériorisent dans leur imaginaire n'est pas seulement politique, mais aussi culturel, identitaire et social. Dans la deuxième, je présente un cadre

conceptuel qui permet de visualiser le processus d'intériorisation de la légitimité, celle-ci relevant d'idéologies dominantes qui influencent le groupe dans son identité collective, mais aussi ses membres dans leur identité individuelle sur les plans social et linguistique. Même si ce modèle théorique se veut holistique, l'accent sera mis sur la situation d'une des deux minorités de langue officielle du Canada : les communautés francophones et acadiennes. Avec plus de temps, à la lumière d'un autre modèle théorique (Landry, 2009) qui découle du cadre conceptuel présenté, il eût été possible d'analyser le lien qui se noue entre les facteurs sociétaux de légitimité et l'identité collective du groupe. Ce modèle d'autonomie culturelle qui résulte d'un discours de contre-légitimité montre comment la légitimité interne peut se transformer en véritable légitimité externe. Toutefois, la réflexion se concentrera principalement ici sur la légitimité interne des membres du groupe. La troisième partie de l'article portera sur le métissage identitaire, phénomène déjà bien évident et observable chez une majorité des membres des communautés francophones et acadiennes. C'est dans cette section que le lien entre légitimité et devenir chez les francophones en situation minoritaire au Canada est montré de façon concrète, résultat probable d'une tension identitaire associée à deux discours de légitimité en opposition.

Sources de légitimité des groupes linguistiques minoritaires

De très nombreuses minorités linguistiques ne jouissent d'aucune reconnaissance officielle de l'État (Skutnabb-Kangas, 2000) et souffrent de ce que Calvet (1999) appelle une « insécurité statutaire ». Associée à d'autres facteurs de vitalité linguistique, cette absence de légitimité causera à long terme l'extinction d'une très grande partie des langues qu'elles parlent. Selon diverses estimations, de 50 à 90 % des 6 500 langues de l'humanité disparaîtront au cours du 21^e siècle (Grenoble et Whaley, 2006; Crystal, 2000; Krauss, 1991). Mais qu'en est-il des minorités linguistiques officiellement reconnues au sein desquelles les locuteurs parlent des langues internationales dont la valeur communicative est indiscutable, comme c'est le cas pour le français? Une légitimité externe peut-elle, par exemple, être reconnue à une minorité de langue officielle, laquelle aura accès à des droits, à des politiques d'appui, à des programmes, voire à des ressources de l'État, et s'avérer insuffisante pour assurer une légitimité interne, c'est-à-dire une reconnaissance par les membres de la minorité de la valeur sociétale et du statut social de leur langue? Autrement dit, est-ce que l'autorité de l'État qui rend légitime l'usage d'une langue suffit pour que les membres de la minorité valorisent leur langue autant que celle du groupe majoritaire? Deux langues officielles reconnues comme égales par l'État le sont-elles nécessairement aux yeux des citoyens? Malgré le discours officiel conférant l'égalité de deux langues, une langue serait-elle plus légitime que l'autre? Y a-t-il d'autres types de légitimité que celle qui découle de la reconnaissance de l'État? Plus important encore, quelle place occupe cette « légitimité perçue » dans la volonté et le désir de faire partie de la communauté de langue minoritaire?

Pour les besoins de mon analyse, j'utiliserai tout en les adaptant diverses perspectives théoriques sur la légitimité, car les auteurs qui ont construit ces multiples regards n'avaient pas nécessairement à l'esprit la perspective d'une minorité linguistique et de son devenir. Je ne me propose pas ici de procéder à une analyse approfondie de certaines perspectives théoriques sur la légitimité, mais de montrer qu'il est possible d'analyser empiriquement l'effet de plusieurs sources de légitimité et leurs conséquences sur l'imaginaire des membres d'une minorité linguistique, c'est-à-dire sur la légitimité perçue. La relation entre la légitimité perçue et la volonté d'intégrer la communauté linguistique minoritaire peut également faire l'objet d'une analyse empirique.

Commençons par reconnaître d'emblée que le fait de parler une langue institue le locuteur dans une relation de pouvoir. Pour le jeune enfant qui apprend la ou les langues de ses parents, ce sont eux qui exercent le pouvoir tout en faisant figure d'autorité. Pour le parent qui parle la langue du patron au travail, c'est le patron qui détient le pouvoir. S'agissant du citoyen de langue minoritaire qui parle la langue du groupe dominant dans les institutions publiques, c'est le groupe dominant qui fait autorité. Pour les nombreux organismes sociaux et entreprises qui communiquent entre eux en anglais sur la scène internationale, une source de pouvoir s'impose. Quelle forme d'autorité vient alors légitimer cet usage, je dirais même ce consentement des groupes linguistiques dominés ?

Les sociologues considèrent que Max Weber (1971) a abordé le premier la question du pouvoir et de la domination dans la perspective de la légitimité. Un pouvoir coercitif peut être contesté par les personnes qui en subissent le joug. Le pouvoir devient légitime lorsqu'il y a consentement social, c'est-à-dire lorsque l'autorité qui se manifeste suscite l'obéissance, le respect. Weber distingue trois types idéaux de domination, source de trois registres de légitimité, c'est-à-dire des situations idéales typiques dans lesquelles des personnes sont prêtes à obéir à des autorités de différente nature. Une domination de type « traditionnelle » peut être légitimée lorsque les personnes obéissent ou se conforment à des pratiques par respect pour les coutumes et les traditions. Il y a domination « charismatique » lorsqu'une autorité – chef ou leader – impose obéissance et acquiert le consentement nécessaire à cette domination par la seule force de ses attributs personnels exemplaires et exceptionnels. Il s'agit en quelque sorte d'un pouvoir de séduction. Enfin, il y a autorité de type « rationnel-légal » qui relève de l'appareil étatique ou d'organismes officiels (p. ex., une loi, une décision judiciaire, une doctrine) et qui devient légitime lorsqu'elle est reconnue en raison de son caractère rationnel fondé sur des critères de justice et de droit. Ce pouvoir impersonnel s'impose par des règles sociales, et les autorités sont reconnues de par leur fonction et leur statut. Philippe Bernoux (2006) estime que Weber cherchait surtout à appréhender le sens que l'acteur social pouvait donner à son action. Appréhender la légitimité serait par conséquent comprendre les raisons pour lesquelles les personnes et les groupes se soumettent au pouvoir de ceux qui les dominent.

La question de savoir comment la typologie de Weber peut servir à l'étude des relations de pouvoir favorables à l'usage volontaire et différencié de langues dans une situation inter-groupe n'est pas immédiatement claire. Pour le moment, retenons qu'il s'agit de comprendre comment ces trois types de domination expliquent l'usage volontaire des langues qui se côtoient sur un territoire. Par exemple, une langue minoritaire peut-elle être maintenue tout à la fois par le pouvoir de la tradition, le charisme des leaders de la minorité et le fait qu'elle soit reconnue par le pouvoir de l'autorité législative? Quels avantages la légitimité de la langue du groupe dominant procure-t-elle par rapport à celle de la langue du groupe minoritaire? La tradition qui finit par imposer l'habitude du pouvoir du groupe dominant peut-elle l'emporter, par exemple, sur celle qui a favorisé, historiquement, la transmission de la langue de la minorité?

Une autre perspective intéressante sur le concept de légitimité est celle qui découle des nombreux travaux de Bourdieu. Sans avoir étudié les minorités linguistiques, celui-ci propose, toutefois, que la légitimité d'une langue ou d'une culture s'impose tant par sa domination du marché linguistique ou culturel que par son « pouvoir symbolique ». Chaque variété de langue ou chaque langue peut s'arroger un certain pouvoir symbolique qui se traduit par l'acquisition de différents types de capitaux (économique, culturel, social et symbolique, ces quatre capitaux étant interchangeables) sur des « marchés » dans une gamme de « champs ». On en vient à accéder à une culture légitime ou dominante lorsque le rapport différencié aux conditions sociales favorise ce que Bourdieu définit comme l'« habitus », c'est-à-dire des dispositions inconscientes et durables qui constituent une capacité d'engendrer des pratiques favorisant l'accès aux divers capitaux nécessaires à l'ascension sociale (Bourdieu, 1982, 2001). Bourdieu et Passeron (1970), pour leur part, ont analysé l'institution de l'éducation comme moyen de reproduction des classes sociales. De ce point de vue, le système scolaire favorise l'arbitraire culturel du groupe dominant et compromet les chances d'accès à ce capital des personnes qui ne jouissent pas des mêmes conditions sociales. Ainsi, le capital économique peut générer du capital culturel, lequel, à son tour, se transforme en capitaux économique, social et symbolique. Certains produits culturels et certaines activités culturelles disposant des moyens d'imposer leur légitimité, il en résulte des croyances à l'égard de la supériorité de certaines pratiques ou de certains produits, bref d'une culture légitime. Ainsi, certaines compétences linguistiques ont plus de valeur que d'autres sur le marché des langues. Pour reprendre l'explication de Bourdieu (1982) :

on ne peut sauver la *valeur* de la compétence qu'à condition de sauver le marché, c'est-à-dire l'ensemble des conditions politiques et sociales de production des producteurs-consommateurs [...] donc de la reproduction du marché dont dépend la valeur sociale de la compétence linguistique, sa capacité de fonctionner comme capital linguistique. (45-46)

Cette disposition à instaurer des pratiques sociales qui relèvent de l'accès à des conditions sociales privilégiées qu'il appelle l'habitus est une notion intéressante eu égard au

processus d'intériorisation de la légitimité car, selon lui, il ne s'agit pas d'un système de calcul rationnel ou d'intentions stratégiques planifiées, mais d'un sens pratique qui incorpore jeu et stratégies de manière plus ou moins consciente, cette disposition étant l'intériorisation de valeurs et de pratiques issues d'une intériorisation des structures sociales. Pour Bourdieu, les interactions linguistiques sont comme des micro-marchés sur lesquels des locuteurs sont capables d'évaluer et d'apprécier les compétences linguistiques qui s'étalent, de leur donner un prix, de leur attribuer une plus-value. Mes premiers travaux réalisés avec le concours de mon collègue Réal Allard sur la vitalité ethnolinguistique s'inspiraient en partie de Bourdieu et décrivaient la vitalité linguistique sous forme de capitaux linguistiques investis dans les champs démographique, culturel, économique et politique (Landry et Allard, 1996). En rétrospective, il est permis d'affirmer que notre concept de « disposition cognitivo-affective » envers les valeurs et les pratiques des groupes linguistiques en contact avait certaines affinités avec la notion d'habitus.

Pour Bourdieu (2001), une langue « non légitime » peut subir une « violence symbolique » capable d'amener ses locuteurs à la dénigrer. Constaté qu'une seule langue domine le marché dans de nombreuses sphères sociales, c'est apprendre du même coup qu'une seule langue est légitime et qu'elle seule mène inévitablement aux capitaux économique, social, culturel et symbolique. C'est lorsqu'un capital devient symbolique qu'il exerce un pouvoir de légitimation. Le capital linguistique acquis par les compétences dans la langue dominante, notamment, devient symbolique dès lors qu'il est perçu comme un élément de distribution d'une grande variété de capitaux. Le capital linguistique (forme de capital culturel) devient synonyme de capital social et de capital économique. Lorsque le pouvoir s'institutionnalise, il n'a plus à tenter de s'imposer comme pouvoir direct et répressif, mais, étant légitimé, il s'instaure et engage même la complicité des dominés. C'est ainsi, selon Bourdieu, que l'État peut devenir détenteur du monopole du pouvoir symbolique et de la violence symbolique légitime. Tout capital devient symbolique, d'abord en étant perçu comme outil d'accès à d'autres capitaux, puis en engageant par son pouvoir d'attraction la complicité des acteurs. Plus ce pouvoir symbolique est perçu comme légitime, plus il s'impose efficacement. Ainsi, les locuteurs d'une langue ayant une valeur moindre sur le marché, de par la position perçue de leur langue dans cette économie des échanges linguistiques, en viennent à partager la croyance dans la seule légitimité de la langue dominante, devenant, de la sorte, complices de leur propre assujettissement. Il y a donc une sorte de complicité active de ceux qui sont soumis à ce pouvoir symbolique du groupe linguistique dominant. Dans *Le dictionnaire des sciences humaines*, Bernard Lahire (2006) situe cette domination dans le domaine de la « légitimité culturelle » et estime qu'elle est indissociable du degré de « désirabilité collective » que l'on peut entretenir à l'égard des activités et des biens culturels associés au pouvoir symbolique.

C'est parce que certains produits culturels et certaines activités culturelles disposent de puissants moyens d'imposition de leur légitimité [...] que celle-ci peut être reconnue largement, y compris par une partie de ceux qui n'ont pas accès à celle-ci ou ne la maîtrisent pas. (233)

La philosophie du droit ou la philosophie politique propose une autre perspective sur la légitimité des minorités linguistiques. Je l'appellerai la « légitimité morale ». Bien que la perspective « rationnelle-légale » de la légitimité se fonde habituellement sur des principes moraux, je la distinguerais du registre de légitimité morale de la typologie wébérienne. L'autorité qui s'impose est ici plus directement d'ordre moral, alors que l'autorité rationnelle-légale n'est morale qu'indirectement. Par exemple, il est possible de contester un régime de reconnaissance juridique d'une minorité fondé sur des droits individuels et de revendiquer sur une base morale une reconnaissance de droits collectifs. Ici, l'autorité pouvant légitimer cette requête n'est pas du domaine de la tradition, ne relève pas du charisme d'un leader et n'est pas appuyée par l'appareil législatif ou juridique de l'État. En effet, l'argument pouvant légitimer ce droit collectif peut déroger aux fondements moraux et philosophiques sur lesquels prend appui le droit dans une société. Par exemple, l'idéologie libérale sur laquelle se fonde le droit des minorités aux États-Unis rend presque inconcevable la reconnaissance de droits collectifs à celles-ci, mais des membres de ces minorités pourraient les revendiquer sur une base morale. En effet, de nombreux débats ont cours sur la légitimité de droits linguistiques pour des minorités, surtout en ce qui a trait à leur nature individuelle ou collective (Kymlicka et Patten, 2003). On peut penser à la différenciation des droits linguistiques selon une typologie des minorités, comme celle que propose Will Kymlicka (2001, 2003 et 2007), laquelle distingue des droits différents selon que le groupe est un groupe autochtone, un groupe historique national ou un groupe ethnoculturel issu d'une immigration récente. Cependant, pour lui, même si les droits à l'autonomie d'un groupe peuvent varier selon le type de minorité, ils demeurent essentiellement des droits individuels puisqu'ils s'inspirent d'une philosophie libérale qui veut que seuls les intérêts de l'individu soient légitimes. Dwight Newman (2011), autre philosophe canadien, a élaboré récemment une théorie bâtie sur des fondements moraux qui distingue des droits collectifs tout à fait indépendants des droits individuels, mais qui ne sont légitimes que pour autant qu'ils servent des intérêts individuels.

Il ne s'agit pas pour moi ici d'analyser ces perspectives morales diverses qui justifient différents types de droits individuels pour les membres d'une minorité ou pour des collectivités, mais d'affirmer que, outre les perspectives sociologiques rapidement décrites ci-dessus, la légitimité d'une minorité linguistique, autant externe qu'interne, peut aussi être analysée et affirmée sur la base d'une autorité qui serait d'ordre strictement moral.

Ce survol sommaire de perspectives diverses sur la légitimité montre nettement qu'il serait possible d'en analyser pas moins de cinq volets distincts décrivant la légitimité des

communautés francophones et acadiennes (CFA), à savoir les volets traditionnel, charismatique, rationnel-légal, culturel et moral. Une langue devient légitime lorsqu'elle est socialement acceptable, reconnue, bref, autorisée. L'encadré ci-dessous résume à grands traits, selon les auteurs consultés, ces cinq sources potentielles mais non exhaustives de légitimité de la langue française au Canada. Si ces volets peuvent être distincts, ils ne sont pas nécessairement orthogonaux (complètement indépendants l'un de l'autre). Des recherches pourraient retracer l'évolution historique d'une ou des minorités francophones, analyser aussi bien les relations de pouvoir entre le groupe dominant et ces minorités que les discours de l'État pour connaître la prédominance de certains volets quant à la légitimité externe des CFA. De plus, il serait possible d'analyser les discours des représentants de la société civile francophone et les perceptions des membres de la minorité pour faire apparaître les fondements de la légitimité interne.

Tableau 1
Sources potentielles de légitimité
des communautés francophones et acadiennes

Pouvoir de tradition

Fondé sur l'importance perçue du respect des traditions, de l'héritage et du patrimoine de la francophonie canadienne (adapté de Weber). Pour des raisons précisées plus loin, on pourrait ajouter un autre volet de légitimité qui s'apparente à ce type et que nous pourrions nommer « légitimité de solidarité ».

Pouvoir charismatique

Celui de leaders francophones charismatiques ou de modèles sociaux (adapté de Weber). Pourrait aussi s'étendre au pouvoir de séduction de la langue française et de la francophonie comme « bien supérieur » qu'il importe de sauvegarder (p. ex., langue internationale de grande valeur qui possède des qualités inhérentes et qui est la source d'une littérature d'une grande richesse).

Pouvoir rationnel-légal ou politique

Relié au caractère officiel de la langue française dans l'État canadien et aux « politiques de reconnaissance » de différents ordres de gouvernement (adapté de Weber).

Domination culturelle

Fondée sur le pouvoir symbolique de la langue dans divers champs de la sphère publique (capitales économique, culturelle, social et symbolique) et sur son importance comme source de mobilité sociale (adapté de Bourdieu). Force de la « désirabilité collective » et d'attractivité sociale de la langue française (Lahire, 2006).

Légitimité morale (ou normative)

Légitimité qui se justifie en invoquant des arguments d'ordre normatif ou moral (p. ex., les francophones comme membres d'un des peuples fondateurs du pays; le droit à une égalité réelle et non seulement formelle; un droit collectif comme groupe national historique).

Pour des motifs que j'énoncerai plus loin, il importerait aussi de réaliser des études qualitatives et quantitatives pour chercher à apprécier l'effet de ces volets sur l'intégration linguistique et culturelle des membres des CFA dans leurs communautés francophones. Car, comme le proposent généralement les théories sur les représentations sociales et, plus particulièrement, la théorie de la vitalité ethnolinguistique (Giles, Bourhis et Taylor, 1977), ce ne sont pas les structures sociales qui imposent les comportements des groupes, mais la perception de celles-ci, perception que la théorie de la vitalité ethnolinguistique a appelée la « vitalité subjective » (Bourhis, Giles et Rosenthal, 1981 ; Allard et Landry, 1986, 1994). Transposée à la question de la légitimité des groupes linguistiques et de leur devenir, la légitimité interne ou « perçue » prend de ce fait une importance déterminante.

Il ne fait aucun doute que ces perspectives de légitimité inspirées d'auteurs et de cadres disciplinaires différents s'entrecoupent et se chevauchent sous certains angles d'analyse. C'est pourquoi je propose d'examiner ces perspectives sous la loupe d'analyses quantitatives pour en extraire des structures sémantiques ou conceptuelles distinctes. Des analyses empiriques de l'importance que les membres de la francophonie accordent à plusieurs éléments de chacun de ces volets de légitimité pourraient permettre d'en analyser la structure factorielle. Par exemple, une analyse factorielle des réponses relatives à la pertinence de nombreux éléments de légitimité pourrait permettre de formuler une conceptualisation différente de ces volets de légitimité et d'en diminuer ou d'en augmenter le nombre. Ces réponses pourraient ensuite servir à analyser la relation de ces volets au désir d'intégration à la culture sociétale de langue française et à la culture sociétale du groupe linguistique dominant. Des recherches qualitatives préalables ou subséquentes pourraient alimenter des éléments de ces discours sur la légitimité. Vu le caractère intergroupe de la relation de pouvoir, il serait aussi pertinent d'analyser la légitimité perçue de la langue anglaise et de comparer les résultats obtenus avec ceux concernant la légitimité de la langue française, autant ceux concernant la légitimité perçue que ceux se rapportant à la relation entretenue avec les désirs d'intégration aux deux cultures sociétales. Il est temps maintenant de présenter un cadre conceptuel pour pouvoir concevoir schématiquement l'intériorisation des éléments de légitimité.

Intériorisation de la légitimité : un modèle conceptuel

Le modèle conceptuel proposé pour guider la réflexion sur les éléments de légitimité permet de concevoir le processus d'intériorisation des éléments de légitimation chez un groupe linguistique minoritaire. Il s'agit d'un modèle théorique qui a été décrit dans des publications (Landry, Allard et Deveau, 2007, 2008 et 2010) portant sur le développement psycholangagier en contexte minoritaire (je n'en décrirai donc pas tous les détails), mais, pour la première fois, j'en fais usage pour conceptualiser l'existence d'idéologies et de représentations sociales exprimant divers discours de légitimité et proposer un processus

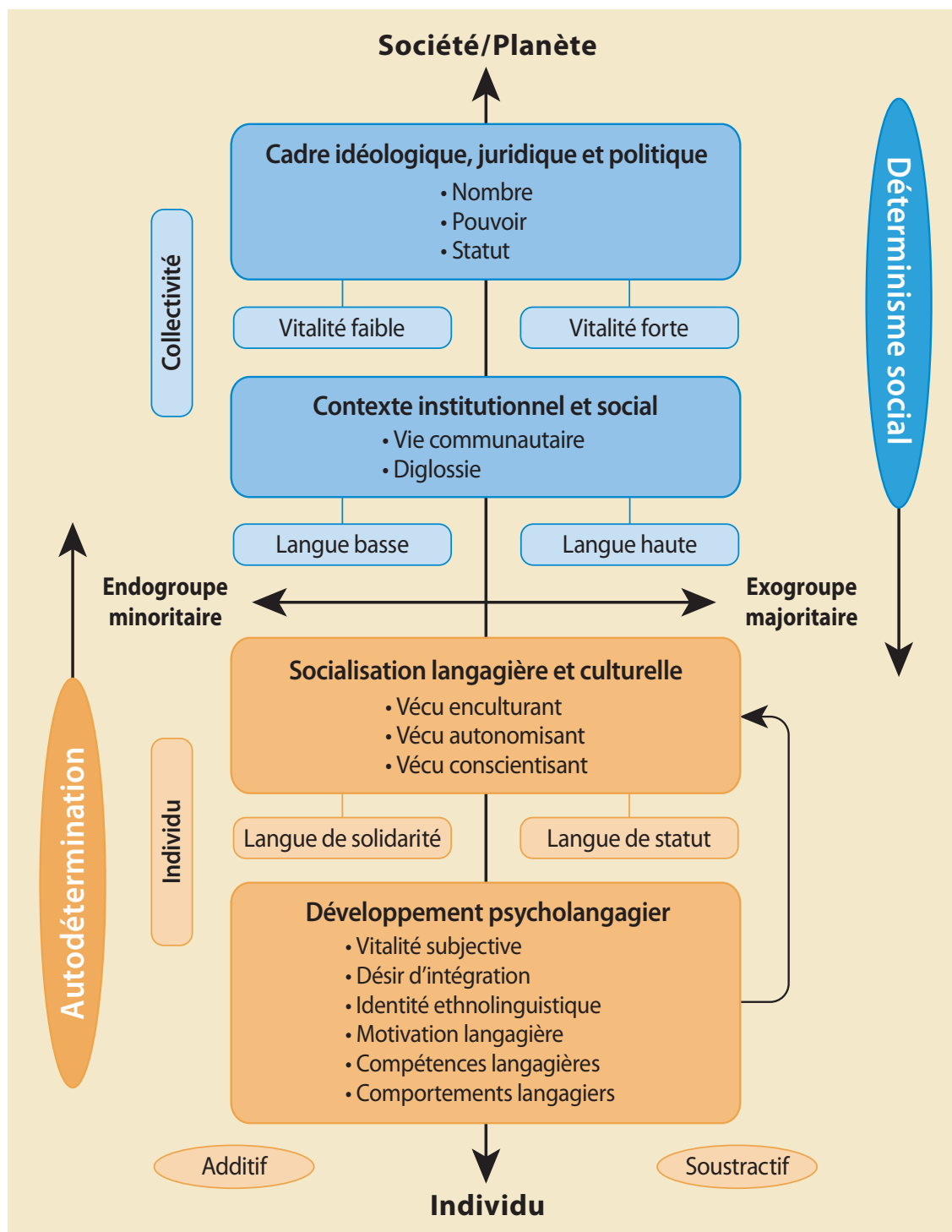
d'intériorisation et d'appropriation de ces éléments de légitimation par les membres d'une minorité.

La figure 1 montre un microscope de la relation entre un groupe linguistique minoritaire (l'endogroupe) et une majorité linguistique ou groupe dominant (l'exogroupe). Ce modèle est un schéma de ce que nous disent de nombreuses perspectives de recherche et d'analyse sur les relations de pouvoir entre groupes linguistiques dominants et groupes linguistiques dominés (p. ex., Giles, Bourhis et Taylor, 1977 ; Fishman, 1967, 1991, 2001 ; Calvet, 1999 ; Skutnabb-Kangas, 2000 ; de Swaan, 2001 ; McWhorter, 2003 ; Spolsky, 2009). Au-dessus de la ligne horizontale, le modèle renvoie à des aspects macrosociologiques de la relation de pouvoir entre les groupes linguistiques. Nous sommes sur le terrain du collectif et des structures sociales. Sous cette ligne horizontale, les situations retenues relèvent du microsociologique, l'analyse portant alors sur des individus dans leurs relations avec les groupes linguistiques et leur langue. Ainsi, il est possible d'analyser la relation de pouvoir dans une perspective très globale sur le plan sociétal, voire planétaire, puis d'affiner cette analyse au point d'approfondir notre connaissance du processus d'intériorisation de cette relation de pouvoir chez des individus.

Ce modèle intergroupe est déjà une simplification conceptuelle car de nombreuses minorités peuvent interagir dans le monde réel d'un contexte sociétal particulier. Le modèle focalise le microscope sur une seule minorité et sur sa relation avec un groupe linguistique dominant. Ce rapport de force est normalement le résultat d'une évolution historique qui a été façonnée par la démographie (le nombre), le contrôle institutionnel (le pouvoir) et le statut social (le statut), et qui met en jeu des positions de légitimité qui ont pu éprouver des hauts et des bas sur la ligne du temps. Non seulement le rapport de force peut-il dépasser les frontières sociétales, mais, dans un contexte de mondialisation, les relations de pouvoir peuvent atteindre l'échelle planétaire. C'est résolument le cas pour l'anglais et le français, deux langues internationales qui se sont répandues au cours des derniers siècles sur la planète entière. Le nombre, le pouvoir et le statut – trois variables déterminantes de la vitalité relative de groupes linguistiques en contact selon la théorie de la vitalité ethnolinguistique –, loin d'interagir dans le vide, s'imbriquent forcément dans des structures sociales et dans un « cadre idéologique, juridique et politique » (premier palier du modèle, se reporter à la figure 1).

Ce cadre idéologique dans lequel s'entrecroisent idéologies et représentations sociales pourrait être décrit comme un lieu de pouvoir symbolique générateur d'éléments de légitimation. La domination numérique est en soi une force de légitimité. Est-il nécessaire de rappeler que les droits scolaires des minorités de langue officielle du Canada, eux-mêmes constituant un élément de légitimité juridique et politique (donc rationnelle-légale selon la typologie de Weber), ont été fondés en partie sur une base démographique, les droits s'appliquant « là où

Figure 1
Modèle intergroupe de revitalisation ethnolinguistique.
Une perspective macroscopique



Sources : Landry, Allard et Deveau, 2007 et 2008.

le nombre le justifie » ? Le majoritaire intimide le minoritaire non seulement par sa domination numérique, mais aussi par la domination qu'il exerce sur le capital culturel dans tous les champs où s'appliquent des activités et des pratiques institutionnalisées, le mot institution s'appliquant, selon Bourdieu, « à tout ensemble relativement durable de relations sociales qui confèrent aux individus des formes différentes de pouvoir, de statut et de ressources » (Thompson, 2001 : 18). Le groupe dominant peut aisément invoquer le nombre pour justifier son pouvoir institutionnalisé, ce qui lui confère du coup une plus grande légitimité culturelle, laquelle se traduit en « statut » dans le jargon de la vitalité ethnolinguistique, en « capital symbolique » selon la théorie de Bourdieu et en termes de domination rationnelle-légale dans la typologie wébérienne. Minoritaire, intimidé et sans contre-pouvoir, le groupe linguistique parlant une langue non légitime sur les marchés linguistiques peut en venir à reconnaître et à accepter sa non-légitimité et devenir même complice de la reconnaissance du pouvoir symbolique de la langue du groupe dominant. Au dire de Bourdieu : « Toute domination symbolique suppose de la part de ceux qui la subissent une forme de complicité qui n'est ni soumission passive à une contrainte extérieure, ni adhésion libre à des valeurs » (1982 : 36).

Notre auteur tend, on le voit, à traiter le pouvoir symbolique comme une force invisible qui, nonobstant son caractère répressif, favorise la complicité active des sans-pouvoir. Cependant, suivant le modèle macroscopique de la figure 1, le cadre idéologique, juridique et politique, interagissant avec les facteurs nombre, pouvoir et statut, s'exprime aussi dans un univers concret et observable. Il s'agit du deuxième palier du modèle, qui représente le « contexte institutionnel et social » dans lequel s'inscrivent les relations sociales et linguistiques intergroupes. Il est possible de mesurer concrètement ce rapport intergroupe en analysant, par exemple, la force des nombres sur un territoire (la concentration démographique), les langues des institutions publiques et privées, et leur usage dans les réseaux sociaux formels et informels. Ces mesures peuvent d'ailleurs être utilisées pour inférer les rapports de pouvoir que le modèle décrit comme cadre idéologique superposant le contexte institutionnel et social.

Il convient de le répéter, les deux composantes du modèle indiquées au-dessus de la ligne centrale horizontale décrivent des réalités sociopolitiques macrosociales qui sont de l'ordre du « collectif », alors que les composantes de la moitié inférieure du modèle relèvent de « l'individu » et se mesurent sur des personnes prises de façon individuelle, celles-ci étant positionnées par rapport à des réalités macrosociales (p. ex., selon différents contextes de vitalité linguistique). Les deux composantes de la partie supérieure du modèle, même si le modèle les montre comme des composantes distinctes, sont conçues comme étant imbriquées dans une même réalité sociale, celle qui nous renseigne sur les conditions de la légitimité externe des groupes linguistiques. La première composante illustre la perspective du « pouvoir symbolique » et la deuxième montre que ce pouvoir symbolique s'imbrique dans des

contextes socio-institutionnels qui se vivent et s'observent concrètement. Ce sont les champs d'expression du pouvoir symbolique. Autrement dit, les réalités du « contexte institutionnel et social » (les institutions et les réseaux sociaux) sont vues comme opérant dans un cadre idéologique, imbu de différentes idéologies, de croyances collectives et de représentations sociales. Par exemple, les établissements d'enseignement peuvent être analysés concrètement selon la démographie de leurs inscriptions et de leur personnel et la langue d'enseignement peut être spécifiquement mesurée, mais on ne peut véritablement comprendre les rapports de pouvoir sans analyser le contenu des programmes et leurs idéologies sous-jacentes. Ainsi, sur un plan plus global, il est important d'appréhender l'orientation idéologique de l'État pour bien mesurer et apprécier la portée de ses politiques et de ses programmes auprès de ses minorités linguistiques. Selon Richard Bourhis (2001), celles-ci peuvent se situer sur un continuum allant du pluralisme à l'ethnicisme, en passant par le civisme et l'assimilationnisme – de l'appui proactif de l'État sous forme de fonds publics versés aux minorités, jusqu'à la marginalisation et au rejet de celles-ci, dont l'une des formes extrêmes est le génocide, des positions intermédiaires étant l'indifférence bienveillante et les politiques assimilationnistes.

Le microscope de la figure 1 permet de conceptualiser le lien entre le collectif et l'individuel. Les deux composantes supérieures du modèle conceptualisent les variables structurales de la société qui s'imposent aux individus. Le membre d'un groupe linguistique minoritaire vit une « socialisation langagière et culturelle » largement déterminée par ses vécus institutionnalisés et ses réseaux sociaux. Autrement dit, les structures sociales ne sont pas des réalités distantes de l'individu, mais elles se concrétisent en lui sur les lieux de la socialisation et des vécus langagiers.

Dans une relation typique qui s'établit entre un groupe linguistique minoritaire et un groupe dominant, la « vie communautaire » de la minorité se caractérise par la « diglossie » (Fishman, 1967, 1991, voir figure 1). Le groupe majoritaire parle une « langue haute » (ce que Bourdieu nomme la langue du pouvoir symbolique), laquelle domine les institutions publiques et privées, les fonctions formelles de l'État et les relations intergroupes. Dans ses vécus langagiers institutionnalisés et ses contacts avec les membres de l'exogroupe, le minoritaire se doit de parler une langue majoritaire qu'il perçoit aussitôt comme « langue de statut », c'est-à-dire langue du pouvoir et de la mobilité sociale, bref, la langue de la légitimité culturelle et sociale.

Par ailleurs, dans tout contexte classique de diglossie, les vécus langagiers des membres de la minorité dans leur propre langue s'avèrent le reflet d'une « langue basse ». Cette langue ne domine que la sphère privée de l'intimité sociale, les relations intragroupes des membres et, parfois, les contacts informels avec les représentants de l'État.

Dans les cas où la minorité est géographiquement concentrée ou socialement isolée, la langue du minoritaire est une « langue de solidarité ». Elle nourrit l'affectivité et favorise la

construction identitaire en raison de son contexte d'intimité intragroupe. Mais lorsque la minorité est moins territorialement concentrée et peu protégée par des frontières sociales (p. ex., la religion ou la couleur de la peau), la langue majoritaire pénètre même les lieux de solidarité que constituent la famille et les réseaux sociaux d'intimité. Cette pénétration s'opère par l'exogamie et les réseaux sociaux mixtes dans lesquels la langue majoritaire finira souvent par dominer et occuper tout le terrain (Landry, 2010 ; Landry, Allard et Deveau, 2010). De plus, même si les vécus langagiers dans la langue dominante par l'intermédiaire des médias proviennent de sources externes très lointaines, elles pénètrent facilement les foyers et les lieux d'intimité grâce aux technologies modernes (Landry, Deveau et Allard, 2006).

Phénomène social, le développement psycholangagier, dernière composante du macroscopique, se révèle très fortement déterminé par la socialisation langagière et culturelle. Cette composante montre ce que devient la personne linguistiquement et culturellement : son identité de groupe, les perceptions qu'elle entretient concernant la légitimité et le statut tant de sa langue que de son groupe que de la langue et du groupe majoritaire (vitalité subjective), ses motivations et ses compétences langagières, son désir de s'intégrer dans la communauté linguistique minoritaire et dans la communauté majoritaire, ses comportements langagiers et ses comportements d'engagement. C'est par l'analyse de ces variables et de leur relation aux structures sociales (partie supérieure du modèle) que nous pouvons le mieux comprendre la « légitimité interne », c'est-à-dire la légitimité que les membres de la minorité reconnaissent à leur groupe. Le développement psycholangagier tend à se perpétuer et à se reproduire dans le sens de la flèche de rétroaction de la figure 1, qui relie les deux composantes inférieures du modèle. Une faible socialisation dans la langue minoritaire tend à favoriser l'existence d'un cercle vicieux, le développement psycholangagier s'accéléralant de façon dominante dans la langue de la majorité et la personne, en retour, préférant cette langue pour exprimer son identité et exercer ses compétences. De même, la socialisation dominante dans la langue minoritaire, du moins dans la sphère privée, favorisera la forte identification au groupe minoritaire et le désir de s'intégrer dans la communauté minoritaire, ce qui continuera à renforcer la socialisation langagière et culturelle dans la langue minoritaire.

Le rapport dialectique qui s'établit entre le « déterminisme social » qui s'impose du haut vers le bas et l'« autodétermination » qui s'exerce du bas vers le haut et qui peut s'affirmer individuellement (voir *individu*, partie inférieure gauche du modèle) ou collectivement (voir *collectivité*, partie supérieure gauche du modèle) constitue un aspect fondamental du modèle macroscopique de la figure 1.

En ce sens, le modèle se rapproche de la vision théorique de Bourdieu, qui le conduit à affirmer que l'habitus chez l'individu, constitué de dispositions inconscientes et durables, émane d'une intériorisation des structures sociales qui ont façonné ses acquis. Weil (2006) est d'avis que, en dépit de l'apparence de déterminisme, Bourdieu s'est proposé par

la notion d'habitus, dont l'origine latine signifie *dispositions acquises*, de résoudre le paradoxe suivant : comment expliquer, d'une part, des régularités sociales par le jeu de l'incarnation de structures sociales préétablies et, d'autre part, la possibilité pour des agents d'agir sur le social consciemment et délibérément? L'habitus, selon Weil (2006), « représente à la fois une capacité de *reproduction* (recueil du passé et production d'un avenir conforme) et une capacité d'*invention* » (305). Cette notion transcenderait les oppositions. Mais on reproche à Bourdieu de ne pas expliquer comment se construit l'habitus chez l'individu.

Le modèle macroscopique aussi illustre une opposition dialectique entre des forces contraires. D'un côté, il y a déterminisme social lorsque les structures sociales s'imposent aux groupes et aux individus ; la force du nombre, les pouvoirs institutionnalisés et le statut supérieur du groupe dominant contraignent les minoritaires à se résigner devant un pouvoir qui se veut légitime. Le processus même de la socialisation langagière dans un contexte minoritaire favorise l'appropriation de la langue dominante et l'adoption de normes sociales qui confirment l'autorité légitime de celle-ci. Tout membre d'une minorité linguistique a vécu ces moments, intimidants parfois, mais rarement contestés, où une grande majorité de locuteurs d'une langue minoritaire s'expriment tous volontairement dans la langue dominante pour ne pas incommoder un locuteur unique de la langue légitime. Le déterminisme social prend force lorsqu'il y a assujettissement du groupe et des personnes aux conditions sociales externes qui s'imposent du haut vers le bas, et que celles-ci sont vues comme insurmontables, ou inchangeables, et, parfois même, légitimes. Il devient complet lorsque le groupe ne cherche plus à changer les conditions du rapport de force et reconnaît la pleine légitimité du pouvoir symbolique du groupe dominant. Les rapports sociaux engendrés par les rapports de pouvoir se reproduisent dans l'imaginaire des membres et peuvent être pleinement intériorisés dans leur vitalité subjective, dans leur identité et dans leurs dispositions langagières.

Comme le montre le microscope des relations intergroupes, le cadre idéologique peut transcender les frontières de la société et s'imposer par la force des idées dominantes. Aujourd'hui, la mondialisation est indissociable de la propagation d'une idéologie néolibérale et capitaliste qui valorise aussi bien l'individualisme, la consommation matérielle, l'homogénéisation culturelle que l'ensemble des valeurs anglo-américaines (Steger, 2009). Selon Skutnabb-Kangas (2000 et 2002), cette idéologie envahissante représente une domination plus puissante et plus totale que toutes les forces colonisatrices combinées du passé. Nous avons alors affaire à une « colonisation des cerveaux », domination totale du fait de son emprise absolue sur l'esprit humain. Cette dominance de la langue anglaise, langue globale parlée sur toute la planète, est encore plus puissante en Amérique du Nord, épicerie de cet intense tsunami culturel, où les locuteurs de langue minoritaire sont emportés quotidiennement par ce pouvoir véritablement hégémonique (Landry, 2013). Le déterminisme social absolu s'en trouve nettement favorisé.

S'il a mis l'accent sur l'habitus comme produit des structures sociales et sur la complicité des acteurs, Bourdieu lui-même reconnaît des possibilités de forces opposées au pouvoir symbolique. Il écrit : « Ceux qui dominent le champ ont les moyens de le faire fonctionner à leur profit; mais ils doivent compter avec la résistance des dominés » (cité dans Weil, 2006 : 299). Ailleurs, il affirme : « la subversion politique présuppose une subversion cognitive, une conversion de la vision du monde » (Bourdieu, 1982 : 150).

C'est partiellement dans cette perspective que le modèle macroscopique reconnaît un contrepouvoir au déterminisme social, celui de l'autodétermination. Le pouvoir de l'autodétermination est celui de la « conscience critique » (Freire, 1983) des conditions injustes et illégitimes dans lesquelles le pouvoir du groupe dominant s'est imposé historiquement et continue de s'accroître actuellement. La conscience critique des relations de pouvoir peut délégitimer le pouvoir symbolique du groupe dominant. Alors que le déterminisme social est le produit de forces extérieures, de l'inconscience et de la résignation menant à la complicité, l'autodétermination est le produit de forces intérieures, de la conscience critique et de l'engagement qui cultivent l'affirmation de soi. Tout en étant conscients de disposer de ressources capables de changer le rapport de domination, le groupe et les membres de la minorité savent qu'ils sont capables d'explicitier les conditions propres à leur légitimité sociétale.

Un autre modèle théorique a été élaboré en vue d'étudier empiriquement les conditions de socialisation nécessaires pour assurer l'essor de l'autodétermination chez les individus membres de groupes linguistiques minoritaires; c'est le modèle du comportement langagier autonomisé et conscientisé (CLAC) (Landry, Allard, Deveau et Bourgeois, 2005; Landry, Allard et Deveau, 2007, 2008 et 2010). Il met en valeur trois aspects de la socialisation langagière et culturelle (voir figure 1) et leurs rôles dans l'intériorisation du rapport de force qui cadre leurs vécus langagiers. D'une part, les vécus enculturants représentent une socialisation associée au paradigme du conditionnement et contribuent au déterminisme social parce qu'ils favorisent l'adoption de normes sociales dominantes. Un peu dans le sens du concept d'habitus de Bourdieu, le vécu enculturant n'est pas dirigé par des choix conscients et engagés; il est dicté par le contexte social. Les habitudes langagières en découlant tendent à être plus ou moins conscientes et à se perpétuer. Les deux autres vécus langagiers (*cf.* vécus autonomisants et conscientisants) ressortissant au paradigme interactionniste de la socialisation (celui-ci reconnaît le rôle du sujet comme acteur actif et conscient de sa propre socialisation) sont de nature qualitative et contribuent à l'autodétermination et à la conscientisation.

De plus, des recherches empiriques montrent que les vécus enculturants dans la sphère publique sont associés à la vitalité subjective, c'est-à-dire aux perceptions du statut et de la légitimité des groupes linguistiques. Par ailleurs, les vécus enculturants dans la sphère privée ainsi que les vécus autonomisants et conscientisants contribuent à la construction et à l'engagement identitaires. Ces deux construits – vitalité subjective et identité ethnolinguistique – forment

les principaux déterminants du désir d'intégration dans chacun des groupes linguistiques (Landry, Deveau et Allard, 2006). Aussi se trouve-t-on autorisé à formuler l'hypothèse selon laquelle la volonté de s'intégrer dans le groupe minoritaire ou de faire partie du groupe majoritaire met en rapport deux volets distincts de la légitimité, celui de la légitimité culturelle (la perception du pouvoir symbolique supérieur du groupe linguistique dominant, que l'on peut mesurer par la force de la vitalité subjective) et celui de la légitimité identitaire ou de solidarité (cette légitimité perçue relevant des capacités de l'individu d'élaborer une position de contre-légitimité ou de résistance à la seule légitimité du groupe dominant). On pourrait vouloir traiter cette force d'expression identitaire (la légitimité de solidarité) comme étant étrangère au concept de légitimité puisque fondée sur un discours d'autolégitimation. Par définition, la légitimité (externe) relève d'une reconnaissance sociale. Il faut se rappeler ici que la légitimité de solidarité est une forme de légitimité interne qui relève de la minorité elle-même mais qui peut, avec le temps, se transformer en légitimité externe. La légitimité externe prend forme par la prise en charge par la minorité d'un projet d'autodétermination collective, une « autonomie culturelle » qui comprend une certaine « complétude institutionnelle » et une « légitimité idéologique » conférée par l'État (Landry, 2009). De plus, dans le cas de la légitimité de solidarité, l'autorité légitime, à savoir la reconnaissance sociale, peut provenir d'une autorité de tradition fondée sur l'historicité du groupe et sur des arguments de légitimité morale. Bourdieu (1982) associe ce type de discours de contre-légitimité au discours hérétique.

Le discours hérétique doit non seulement contribuer à briser l'adhésion au monde du sens commun en professant publiquement la rupture avec l'ordre ordinaire, mais aussi produire un nouveau sens commun et y faire entrer, investies de la légitimité que confèrent la manifestation publique et la reconnaissance collective, les pratiques et les expériences jusque-là tacites ou refoulées de tout un groupe. En effet, [...] tout langage qui se fait écouter de tout un groupe est un langage autorisé, investi de l'autorité de ce groupe [...] (151)

Comme je l'ai signalé ailleurs (Landry et Rousselle, 2003 ; Landry, Allard et Deveau, 2010), une tension identitaire peut être créée lorsque, d'une part, la personne attribue une forte légitimité culturelle à la langue dominante pour des raisons de statut (le statut supérieur de la langue majoritaire étant manifeste dans les vécus langagiers publics) et que, d'autre part, elle reconnaît une forte légitimité à la langue minoritaire pour des raisons de solidarité (vécus langagiers enculturants privés et vécus autonomisants et conscientisants). Ici encore, la légitimité culturelle du groupe dominant est confrontée aux capacités des personnes de présenter une position de contre-légitimité du groupe minoritaire. Sur le plan du devenir de la francophonie minoritaire, ces deux stratégies de légitimation sont contradictoires (chacune légitimant une langue différente) et, pour résoudre ce conflit, ses membres pourraient stratégiquement choisir de s'intégrer dans les deux communautés linguistiques. J'y reviens dans la troisième section.

Un autre modèle a été élaboré pour déterminer les critères de réussite d'une prise en charge collective par la minorité de facteurs de vitalité linguistique propres à assurer son autonomie culturelle (Landry, 2008 et 2009). Il s'agit dans ce cas de l'autodétermination collective qui peut inciter le groupe à s'opposer au déterminisme social tel qu'il est illustré dans le modèle macroscopique présenté précédemment. Il serait trop long de présenter ici ce modèle de l'autonomie culturelle qui met en valeur l'identité collective du groupe comme agent de légitimité interne et qui peut permettre au groupe minoritaire d'aboutir à une véritable légitimité externe.

Toutefois, il importe de conclure que la légitimité d'une minorité linguistique ne peut être analysée et comprise sans prendre en compte ces deux forces en opposition dialectique : l'une se fonde sur l'extériorité des forces de légitimation du groupe dominant qui cherche à tirer profit de son contrôle des capitaux en jeu, l'autre prend appui sur l'intériorité des forces de conscientisation sociale capables de favoriser chez la minorité l'affirmation de sa propre légitimité et une autre vision du monde. Un double rapport de confrontation peut alors s'établir. D'une part, la minorité doit trouver les moyens de s'affirmer collectivement face à l'inertie et à la résistance du groupe dominant (voir Landry, Forgues et Traisnel, 2010, pour une analyse de cette confrontation dans une perspective d'autonomie culturelle). Suivant la formule percutante de Bourdieu : « Au travail moteur de la critique hérétique répond le travail résistant de l'orthodoxie » (1982 : 154). D'autre part, les membres de la minorité se doivent de composer avec leurs propres contradictions internes pour résoudre la tension entre la légitimité culturelle perçue du groupe dominant et la légitimité identitaire ou de solidarité attribuée au groupe minoritaire.

Entre deux forces de légitimation : le métissage identitaire

J'ai mentionné plus tôt que des volets de légitimité en interaction, forces contradictoires, pourraient inciter les membres de la francophonie minoritaire à s'intégrer dans les deux communautés de langue officielle. Je termine cet article en relevant quelques résultats de recherche qui font apparaître effectivement une forte tendance vers le métissage identitaire. L'Enquête post-censitaire sur la vitalité des minorités de langue officielle réalisée par Statistique Canada au moyen de l'échantillon du recensement de 2006 (Corbeil, Grenier et Lafrenière, 2007) a montré que seulement 34 % des adultes francophones s'identifiaient surtout au groupe francophone, que 48 % s'identifiaient également aux deux groupes et que 15 % s'identifiaient principalement au groupe anglophone². Une autre enquête pancanadienne récente menée auprès de plus de 8 000 élèves d'écoles secondaires représentatifs de 30 conseils scolaires responsables de l'éducation en français à l'extérieur du Québec montre des résultats concordants, mais peut-être plus alarmants puisque ces élèves des écoles

2. Les chiffres ne totalisent pas exactement 100 % : certains ont refusé de répondre à la question ou ont dit ne pas savoir.

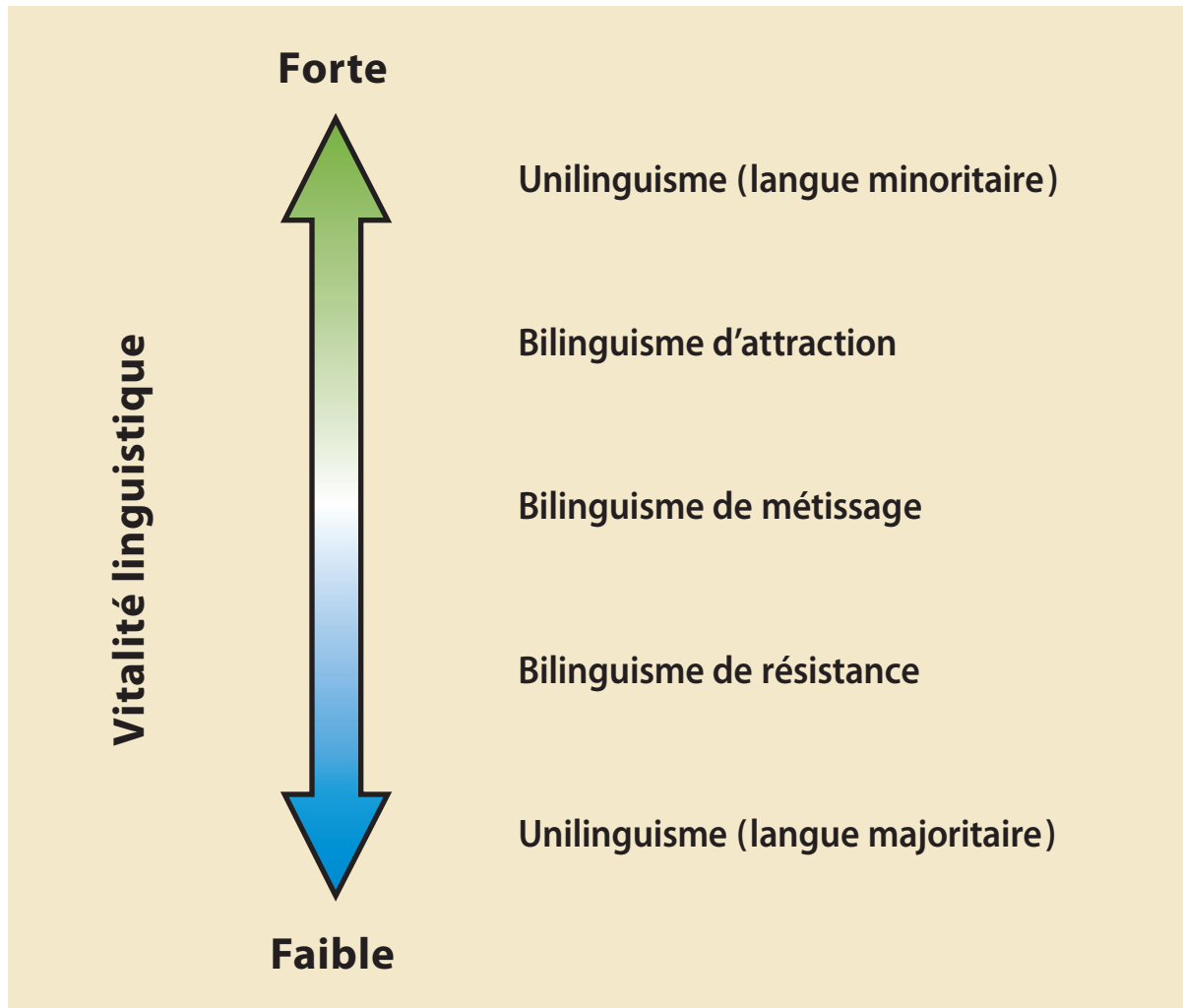
de langue française représentent le devenir des communautés francophones et acadiennes. L'étude (Landry, Deveau et Allard, 2008) indique qu'une très grande majorité de ces élèves de 11^e année (81 %), tous scolarisés en français depuis la maternelle, rapportent une dominance identitaire bilingue : ils se reconnaissent comme à la fois francophones et anglophones. Leurs identités francophone et anglophone sont de force égale et leur identité bilingue est très forte. Moins d'un élève sur cinq (17 %) se reconnaît une identité clairement francodominante. Seul aspect encourageant pour les communautés francophones et acadiennes, seulement 2 % manifestent une identité anglo-dominante.

Ces deux enquêtes pancanadiennes enregistrent des résultats probants en ce qui a trait à la légitimité interne des communautés francophones et acadiennes. La tension identitaire issue des forces de légitimation en opposition semble mener vers une hybridité identitaire. Il peut sembler que l'école de langue française ne favorise pas chez ces élèves un discours de légitimité interne favorable à une forte identification à la francophonie. Une autre interprétation possible, toutefois, est que l'école favorise un discours légitimant qui fait contrepoids à la forte légitimité culturelle de la langue anglaise qui s'impose par la socialisation langagière à l'extérieur de l'école. Autrement dit, sans l'école, la dominance identitaire anglophone serait nettement supérieure au pourcentage constaté (2 %). Sans l'école, il y aurait probablement une plus nette reconnaissance par les francophones de l'anglais comme unique langue de légitimité culturelle. C'est peut-être en quelque sorte un exploit de l'école de langue française de maintenir à un si faible pourcentage le nombre de jeunes qui s'identifient principalement au groupe anglophone dominant. Il en résulte néanmoins un fort métissage identitaire. D'autres études, cette fois qualitatives, effectuées auprès de petits groupes de jeunes en arrivent au même constat (Dallaire, 2003 ; Dallaire et Roma, 2003 ; Gérin-Lajoie, 2003 et 2004). Cependant, une question fondamentale se pose. Est-ce que ce métissage identitaire, cette forte identité bilingue, traduit des sentiments de compétence à l'égard des deux langues ou un sentiment authentique d'appartenance aux deux communautés linguistiques ?

Des analyses récentes (Landry, Allard et Deveau, 2013b) révèlent que ce fort métissage identitaire n'est pas un « nouvel état identitaire » comme le conçoit Gérin-Lajoie (2003), mais plutôt une adaptation identitaire qui varie dans sa substance et dans sa forme en fonction de la vitalité des communautés francophones. Cette variation de l'identité bilingue s'explique dans le schéma conceptuel suivant (voir figure 2).

Brièvement, suivant ces analyses, lorsque les élèves vivent dans les municipalités à forte vitalité francophone (75 % et plus de la population locale), les élèves qui déclarent avoir une forte identité bilingue tendent à vivre un « bilinguisme d'attraction » ; ils savent que la langue anglaise domine à l'extérieur de leur région et qu'elle est sans doute dominante dans certains secteurs de leur localité, notamment les médias. Ils s'identifient toujours fortement à la francophonie, mais ils se disent bilingues d'abord et surtout après avoir acquis une

Figure 2
Le modèle du métissage identitaire bilingue (MIB)



Source : Landry, Allard et Deveau (2013b).

certaine compétence dans la langue dominante. L'étude montre que leur identité bilingue repose moins sur un sentiment d'appartenance au groupe anglophone que sur un sentiment de compétence dans la langue anglaise. Toutefois, c'est la langue dominante qui est ici le marqueur de l'identité bilingue. Ils ont une identité bilingue surtout parce qu'ils ont l'impression d'être compétents dans une langue dont le statut est supérieur à la leur. Ces jeunes ont tendance à atténuer quelque peu leurs attributs identitaires francophones en se disant bilingues. Comme bien des locuteurs de langues majoritaires en contact avec la langue anglaise à forte légitimité culturelle, au Québec par exemple, mais aussi dans le monde entier, ils subissent l'attractivité sociale du discours légitimant de la dominance symbolique de l'anglais. Il s'agit ici du volet de la légitimité culturelle qui est associé au pouvoir symbolique d'une

langue. Nous pouvons énoncer l'hypothèse que, dans le contexte d'une forte vitalité locale de la langue minoritaire, l'identité bilingue sera plus forte chez les personnes qui auront été les moins conscientisées à la dominance symbolique de l'anglais, c'est-à-dire chez celles qui ne se sont pas approprié le discours de la légitimité de solidarité.

Toutefois, il est fort intéressant de constater que, à l'autre extrémité du continuum, en situation de faible vitalité du groupe minoritaire (concentration territoriale de 40 % et moins), l'identité bilingue se manifeste pour des raisons contraires. Les élèves tendent déjà à se reconnaître comme quelque peu anglo-dominants dans leur identité ou à s'identifier également aux deux groupes. Leur identité bilingue n'est presque aucunement reliée à des sentiments de compétence dans la langue seconde, mais est quasi entièrement associée à des sentiments d'appartenance au groupe minoritaire. Autrement dit, ces personnes vivent un « bilinguisme de résistance » ; le discours de la légitimité de solidarité paraît primer, et c'est pour conserver leur identité francophone qu'elles se disent bilingues dans un contexte où s'impose *de facto* et avec force la légitimité culturelle de l'anglais. Ici, c'est la langue minoritaire qui devient le marqueur de l'identité bilingue. Nous pouvons émettre l'hypothèse dans ce cas-ci que ce sont les personnes qui ont été le plus conscientisées à la menace de la dominance symbolique de l'anglais qui se diraient les plus bilingues.

La figure 2 montre qu'entre ces deux pôles les personnes seraient portées à faire l'expérience d'un « bilinguisme de métissage ». Vivant dans les deux cultures, les élèves s'identifient aux deux groupes linguistiques. Sur le plan de leur identité bilingue, on trouve les deux scénarios, certains élèves étant associés davantage au scénario du bilinguisme d'attraction, d'autres, plus rapprochés du scénario décrivant le bilinguisme de résistance. Encore ici, ces deux types de stratégies sont probablement reliés à la force et à la qualité des vécus conscientisants (voir Allard, Landry et Deveau, 2005 et 2009, pour une description détaillée du phénomène de la conscientisation langagière).

Conclusion

En somme, légitimité et devenir sont sûrement reliés chez les CFA, mais nous connaissons encore très peu les volets de légitimité qui sont les plus déterminants de l'avenir de la francophonie canadienne en situation minoritaire. Le modèle conceptuel analysé ainsi que les résultats de recherche que j'ai brièvement présentés soulignaient le caractère dialectique des discours de légitimité qui paraissent les plus déterminants. Les francophones semblent être influencés par l'idéologie dominante, qui accorde la préséance à la légitimité culturelle de la langue anglaise, même si beaucoup vivent concomitamment des expériences de solidarité avec le groupe francophone, ce qui renforce un discours de légitimité de solidarité favorable à la francophonie. Il est donc permis de se demander si la légitimité culturelle favorable à la langue dominante, qui prend pour fondement le statut très élevé de cette langue, lequel

se transforme dans une forte attractivité collective, l'emportera sur la légitimité de solidarité favorable à la francophonie, qui se fonde pour sa part sur la force de l'identité et de la conscientisation. Déjà entrevoyons-nous les stratégies dominantes s'esquisser, celles du métissage identitaire. Mais comment une identité bilingue peut-elle se reproduire de génération en génération et combien de temps faudrait-il vivre dans un bilinguisme de résistance avant de glisser inexorablement dans l'unilinguisme d'une langue seconde, ultime reconnaissance, s'il en est, de la légitimité culturelle dominante de la langue majoritaire?

Références

- ALLARD, Réal, et Rodrigue LANDRY (1994). « Subjective ethnolinguistic vitality: A comparison of two measures », *International Journal of the Sociology of Language*, vol. 108, n° 1, p. 117-144.
- ALLARD, Réal, et Rodrigue LANDRY (1986). « Subjective ethnolinguistic vitality viewed as a belief system », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, vol. 7, n° 1, p. 1-12.
- ALLARD, Réal, Rodrigue LANDRY et Kenneth DEVEAU. (2009). « Le comportement ethnolangagier engagé d'élèves d'écoles francophones en milieu minoritaire », dans Réal Bergeron, Lizanne Lafontaine et Ginette Plessis-Bélaïr (dir.), *La place des savoirs oraux dans le contexte scolaire d'aujourd'hui*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection Éducation Recherche, p. 75-98.
- ALLARD, Réal, Rodrigue LANDRY et Kenneth DEVEAU (2005). « Le vécu langagier conscientisant : Son rôle dans l'autodétermination du comportement langagier en milieu minoritaire », *Francophonies d'Amérique*, n° 20, p. 95-109.
- BERNOUX, Philippe (2006). « Sociologie des organisations », dans Jean-Pierre Durand et Robert Weil (dir.), *Sociologie contemporaine* (3^e édition revue et augmentée), Paris, Vigot, p. 501-522.
- BOHM, David (1983). *Wholeness and the implicate order*, London, ARK.
- BOURDIEU, Pierre (2001). *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU, Pierre (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- BOURDIEU, Pierre, et Jean-Claude PASSERON (1970). *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit.
- BOURHIS, Richard Y. (2001). « Acculturation, language maintenance and language loss », dans Jetske Klatter-Falmer et Piet Van Avermaet (dir.), *Language maintenance and language loss*, Tilburg, Tilburg University Press.
- BOURHIS, Richard Y., Howard GILES et Doreen ROSENTHAL (1981). « Notes on the construction of a "subjective vitality questionnaire" for ethnolinguistic groups », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, vol. 2, n° 2, p. 145-166.
- CALVET, Louis-Jean (1999). *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.

- CORBEIL, Jean-Pierre, Claude GRENIER et Sylvie LAFRENIÈRE (2007). *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*, Ottawa, Statistique Canada.
- CRYSTAL, David (2000). *Language death*, New York, Cambridge University Press.
- DALLAIRE, Christine (2003). « “Not just Francophone”: The hybridity of minority Francophone youths in Canada », *International Journal of Canadian Studies = Revue internationale d'études canadiennes*, vol. 28, p. 163-199.
- DALLAIRE, Christine, et Josianne ROMA (2003). « Entre la langue et la culture, l'identité francophone des jeunes en milieu minoritaire au Canada : bilan des recherches », dans Réal Allard (dir.), *Actes du colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire : bilan et prospectives*, Québec, Association canadienne d'éducation de langue française, et Moncton, Centre de recherche et de développement en éducation, p. 30-46.
- DE SWAAN, Abram (2001). *Words of the world*, Cambridge, Polity Press.
- FISHMAN, Joshua A. (2001). *Can threatened languages be saved?*, Clevedon, Multilingual Matters.
- FISHMAN, Joshua A. (1991). *Reversing language shift*, Clevedon, Multilingual Matters.
- FISHMAN, Joshua A. (1967). « Bilingualism with and without diglossia; diglossia with and without bilingualism », *Journal of Social Issues*, vol. 23, n° 2, p. 29-38.
- FREIRE, Paulo (1983). *Pédagogie des opprimés*, Paris, Maspero.
- GÉRIN-LAJOIE, Diane (2004). « La problématique identitaire et l'école de langue française en Ontario », *Francophonies d'Amérique*, n° 18, p. 171-179.
- GÉRIN-LAJOIE, Diane (2003). *Parcours identitaires de jeunes francophones en milieu minoritaire*, Sudbury, Prise de parole.
- GILES, Howard, Richard Y. BOURHIS et Donald M. TAYLOR (1977). « Towards a theory of language in ethnic group relations », dans Howard Giles (dir.), *Language, ethnicity and intergroup relations*, New York, Academic Press, p. 307-334.
- GRENOBLE, Lenore A., et Lindsay J. WHALEY (2006). *Saving languages: An introduction to language revitalization*, New York, Cambridge University Press.
- KRAUSS, Michael (1991). « The world's languages in crisis », *Language*, vol. 68, n° 1, p. 4-10.
- KYMLICKA, Will (2007). *Multicultural odysseys: Navigating the new international politics of diversity*, Oxford, Oxford University Press.
- KYMLICKA, Will (2003). *La voie canadienne, repenser le multiculturalisme*, Montréal, Boréal.
- KYMLICKA, Will (2001). *La citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités*, Montréal, Boréal.
- KYMLICKA, Will, et Alan PATTEN (2003). *Language rights and political theory*, Oxford, Oxford University Press.

- LAHIRE, Bernard (2006). « Culture », dans Sylvie Mesure et Patrick Savidan (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, PUF, p. 232-234.
- LANDRY, Rodrigue (2013). « Mondialisation, minorités linguistiques et dominance de l'anglais », dans Stéphan Sberro et Ronald N. Harpelle (dir.), *Language and power: A linguistic regime for North America*, Thunder Bay, Lakehead University Center for Northern Studies, p. 137-161.
- LANDRY, Rodrigue (2010). *Petite enfance et autonomie culturelle : là où le nombre le justifie... V*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- LANDRY, Rodrigue (2009). « Autonomie culturelle et vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire », *Revue de la common law en français*, n° 11, p. 19-43.
- LANDRY, Rodrigue (2008). « Au-delà de l'école : le projet politique de l'autonomie culturelle », *Francophonies d'Amérique*, n° 26, p. 147-181.
- LANDRY, Rodrigue, et Réal ALLARD (1996). « Vitalité ethnolinguistique : une perspective dans l'étude de la francophonie canadienne », dans Jürgen Erfurt (dir.), *De la polyphonie à la symphonie : méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, p. 61-88.
- LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD et Kenneth DEVEAU (2013a), *La vitalité de la communauté de langue anglaise du Québec : un profil sociolinguistique d'élèves du secondaire 4 des écoles anglophones du Québec*, Ottawa, Patrimoine canadien.
- LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD et Kenneth DEVEAU (2013b). « Bilinguisme et métissage identitaire : vers un modèle conceptuel », *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, n° 3, p. 56-79
- LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD et Kenneth DEVEAU (2010). *École et autonomie culturelle : enquête pancanadienne en milieu scolaire francophone minoritaire*, Ottawa, Patrimoine canadien.
- LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD et Kenneth DEVEAU (2008). « Un modèle macroscopique du développement psycholinguistique en contexte intergroupe minoritaire », *Diversité urbaine*, numéro hors série, p. 45-68.
- LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD et Kenneth DEVEAU (2007). « A macroscopic intergroup approach to the study of ethnolinguistic development », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, p. 225-253.
- LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD, Kenneth DEVEAU et Noëlla BOURGEOIS (2005). « Autodétermination du comportement langagier en milieu minoritaire : un modèle conceptuel », *Francophonies d'Amérique*, n° 20, p. 63-78.
- LANDRY, Rodrigue, Kenneth DEVEAU et Réal ALLARD (2008). « Dominance identitaire bilingue chez les jeunes francophones en situation minoritaire », *Canadian Journal for Social Research = Revue canadienne de recherche sociale*, 1^{re} édition, p. 2-10.
- LANDRY, Rodrigue, Kenneth DEVEAU et Réal ALLARD (2006). « Langue publique et langue privée en milieu ethnolinguistique minoritaire : les relations avec le développement psycholinguistique », *Francophonies d'Amérique*, n° 22, p. 167-184.

- LANDRY, Rodrigue, Éric FORGUES et Christophe TRAISNEL (2010). « Autonomie culturelle, gouvernance et communautés francophones en situation minoritaire au Canada », *Politique et sociétés*, vol. 29, n° 1, p. 91-114.
- LANDRY, Rodrigue, et Serge ROUSSELLE (2003). *Éducation et droits collectifs : au-delà de l'article 23 de la Charte*, Moncton, Éditions de la Francophonie.
- MCWHORTER, John (2003). *The power of Babel*, New York, Perrenial.
- NEWMAN, Dwight (2011). *Community and collective rights: A theoretical framework for rights held by groups*, Portland, Hart Publishing.
- SKUTNABB-KANGAS, Tove (2002). « When languages disappear, are bilingual education and human rights a cure? Two scenarios », dans Li Wei, Jean-Marc Dewaele et Alex Housen (dir.), *Opportunities and challenges of bilingualism*, Berlin, Mouton de Gruyter, p. 45-67.
- SKUTNABB-KANGAS, Tove (2000). *Linguistic genocide in education or worldwide diversity and human rights*, Mahwah, Lawrence Erlbaum.
- SPOLSKY, Bernard (2009). *Language management*, Cambridge, Cambridge University Press.
- STEGER, Manfred B. (2009). *Globalization: A brief insight*, New York, Sterling.
- THOMPSON, John B. (2001). « Préface », dans Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil.
- WEBER, Max (1971 [1921]). *Économie et société, tome 1 : Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon.
- WEIL, Robert (2006). « La dynamique de l'habitus », dans Jean-Pierre Durand et Robert Weil (dir.), *Sociologie contemporaine*, Paris, Vigot, p. 285-311.

Mots clés

légitimité, vitalité linguistique, minorités, identité, bilinguisme

Keywords

legitimacy, linguistic vitality, minorities, identity, bilingualism

Correspondance

rodrigue.landry@umoncton.ca